



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de
l'Environnement**

**Bureau des Élections et de la Réglementation
Secrétariat de la CDAC13**
pref-cdac13@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 29 septembre 2022

ORDRE DU JOUR
Commission départementale d'Aménagement Commercial et Cinématographique
des Bouches-du-Rhône
Vendredi 7 octobre 2022 à 14h30 - Salle 220

I. 14h30 : Dossier CDACinéma n°22-01 :

Demande d'autorisation d'aménagement cinématographique présentée par l'association « CINE-PALACE », en qualité d'exploitante, en vue de la création du cinéma « CINE PALACE », sis Avenue du 19 mars 1962 – 13210 SAINT REMY DE PROVENCE. Cette opération se traduit par la création de 3 salles et de 336 places de spectateurs, en lieu et place du cinéma « CINE PALACE », sis 4 avenue Fauconnet – 13210 SAINT REMY DE PROVENCE, actuellement exploité dans une salle et 190 places de spectateurs.

II. 15h30 : Dossier CDAC n°22-06 :

Demande d'avis sur le permis de construire n°PC 01311022L0002 valant autorisation d'exploitation commerciale présenté par la SAS CAP INVEST 2 et la SARL IMMOPI, en qualité de futures propriétaires, en vue de la création, après transfert d'activité et agrandissement, d'un supermarché « ALDI » d'une surface de vente de 852.14 m², sis ZAC de La Burlière – 175 Route de Puylobier à TRETTS (13530), portant extension de l'ensemble commercial de la ZAC de La Burlière à 14 904,14 m² de surface de vente globale.

La Secrétaire Générale
Adjointe

Signé

Anne LAYBOURNE